

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 :

- la réunion est déplacée dans la Salle des Fêtes, lieu plus adapté aux contraintes sanitaires
- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Murielle WOLSKI, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Cécilia RUGALA, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Éliane DANG SANG, Lysiane MOINAT, Marie-José FERREIRA, Sylvain DUBOIS, Anke MEUNIER, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Philippe PINILO, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN

Absents ayant donné pouvoirs :

Virginie DOUAT pouvoir à Sylvain DUBOIS,
Ghislaine LEROY pouvoir à Cécilia RUGALA,
Rachel DELBOUYS pouvoir à Pascal FAYOLLE,
Juliette CELESTIN pouvoir à Pascal FAYOLLE,
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET

Est désigné(e) secrétaire de séance : Cécilia RUGALA

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 20 octobre 2020.

DELIBERATIONS

DEL2020-12-01 – FUSION DE L'ADTO AVEC LA SAO

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La fusion consistant à l'absorption de l'ADTO par la SAO,
- L'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de l'ADTO par la SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150 € et par incorporation de réserves pour 67.775 € de sorte qu'il s'établisse à 3.306.750 € pour être composé de 22.045 actions de 150 € de nominal.
- Les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération.
- Charge ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations.
- Confirme, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :
 - M. Pascal FAYOLLE, ayant pour suppléante Mme Murielle WOLSKI pour les assemblées générales,
 - M. Pascal FAYOLLE, ayant pour suppléante Mme Murielle WOLSKI pour les assemblées spéciales,
 - M. Pascal FAYOLLE en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au Conseil d'administration.

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN

DEL2020-12-02 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE – AIDE DIRECTE AU COMMERCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- La modification du dispositif exceptionnel d'aide directe pour soutenir le commerce local face à la crise sanitaire liée au COVID-19, incluant :
 - la prolongation du premier dispositif jusqu'en juin 2021,
 - la mise en place d'un dispositif complémentaire, ouvert de janvier 2021 à juin 2021 pour les établissements non autorisés à ouvrir au public au 1^{er} décembre 2020.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France.
- Précise que la liquidation de l'aide octroyée sera faite au vu de la Décision du Maire, qui sera transmise au Trésor Public.

DEL2020-12-03 - DÉLIMITATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SURSIS À STATUER - PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE L.424-1 3° DU CODE DE L'URBANISME

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- La prise en considération du projet d'aménagement de la zone, suivant le périmètre défini,
- Approuve ce périmètre de sursis à statuer,
- Précise que conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations d'occupation de sols déposées sur ce périmètre et susceptibles de compromettre la réalisation du projet d'opération d'aménagement pris en considération ou de la rendre plus onéreuse,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.424-24 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- Précise que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.151-52 du code de l'urbanisme, du report au Plan Local d'Urbanisme, du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.

6 voix Contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Philippe PINILO, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL2020-12-04 – REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE - ORIENTATIONS

Le Conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-12 du Code de l'urbanisme.

DEL2020-12-05 - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature avec la Société SAUR de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public, pour la gestion du service public d'assainissement, dont les tarifs et rémunérations modifiés entrent en vigueur au 1er janvier 2021.

DEL2020-12-06 - MARCHES PUBLICS - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS).

- Autorise le Maire à signer la convention et tous actes afférents, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

DEL2020-12-07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - AVANCEMENT DE GRADE 2020

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

DEL2020-12-08 - VACATIONS POUR LE MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS POUR L'ANNEE 2021

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires durant l'année 2021 au sein du Musée de l'archerie et du Valois.

- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 €.
- Fixe à 350 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2021.

DEL2020-12-09 - VACATIONS POUR LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2021

Sur proposition de Pascal FAYOLLE le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires durant l'année 2021 au sein de la médiathèque.

- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 €.
- Fixe à 225 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2021.

DEL2020-12-10 - VACATIONS POUR LA DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL ET AUTRES PUBLICATIONS MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2021

Sur proposition Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recours aux vacataires pour assurer la distribution du journal municipal et de toute publication municipale sur le territoire communal durant l'année 2021, selon les besoins,

- Fixe à cinq le nombre maximum de vacataires auxquels recourir pour une distribution,
- Fixe à 1080 heures le volume maximum annuel d'heures à répartir entre l'ensemble des distributeurs vacataires,
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 1,5 fois le taux du SMIC.

DEL2020-12-11 - TRAVAUX DE VOIRIE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de l'Oise pour cette opération relative aux travaux de voirie 2021,

- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL2020-12-12 - RESTAURATION DE LA TOUR DU CLOCHER SAINT-THOMAS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de solliciter les aides financières les plus élevées possible pour les travaux de restauration de la tour du clocher Saint-Thomas, auprès de l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, du Conseil départemental de l'Oise, et des autres financeurs potentiels.

- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation des subventions.

DEL2020-12-13 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés la modification des crédits de paiement tels qu'indiqués ci-dessous :

Autorisation de programme					
N°	Libellé				Montant
115	Construction d'une maison des arts martiaux et des sports de combat				4.794.942,29 €
Crédits de paiement					
Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 prévisionnel	CP 2021
22.974 €	47.406,88 €	448.999,35 €	3.361.085,38 €	650.000 €	264.476,68 €

3 voix Contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET,

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL2020-12-14 – BUDGET GENERAL – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 100.000 € pour l'opération liée à la construction de la Maison des arts martiaux et des sports de combat et 1.166.000 € pour le reste des investissements étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021 pour le budget Ville.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Philippe PINILO, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL2020-12-15 - AUTORISATION DE VERSEMENTS D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le versement d'acomptes, dans la limite de 50% du montant voté l'année précédente.

1 abstention :

Michel HOULLIER

DEL2020-12-16 - BUDGET EAU – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 105.000 €, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021 pour le budget Eau.

5 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Philippe PINILO, Michel HOULLIER.

DEL2020-12-17 – BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 570.000 €, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021 pour le budget Assainissement.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Philippe PINILO, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN.

DEL2020-12-18 – REDEVANCES COMMUNALES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de fixer les redevances communales à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

- Eau : 0,45 €/HT /m3 (inchangée)
- Assainissement : 1,28 €/HT /m3 (baisse de 5 centimes)

DEL 2020-12-19 – ACQUISITION D'UN TERRAIN – PARCELLE BC220 SUR EMPLACEMENT RESERVE N°9 AU PLU

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée BC220 d'une surface de 461 m² issue de la parcelle cadastrée BC28, appartenant à Monsieur et Madame Maxime LEMAIRE, demeurant 71 rue Marie Rotsen à Crépy-en-Valois,

- Dit que ladite acquisition aura lieu moyennant un prix de 10 euros le m², payable au comptant le jour de la signature de l'acte,
- Précise que la Ville, acquéreur, supportera l'ensemble des frais liés à la vente, à l'exception de ceux afférents à la division qui sont à la charge du vendeur,
- Confie pour le compte de la Ville, la rédaction de l'acte à l'Office notarial « Claire MALDERET-HOFFMANN, Samuel MORIN-ELIND, Jean-Baptiste VALETTE, Notaires associés », sis 62 avenue Levallois-Perret à Crépy-en-Valois,
- Autorise et donne tous pouvoirs au Maire et à l'Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme pour signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, ou donner procuration pour le faire,

DEL2020-12-20 - CONVENTION DE PARTENARIAT – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Sur proposition de Julien PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention de partenariat liant la Ville de Crépy-en-Valois et la Médiathèque départementale de l'Oise et autorise la participation financière annuelle de 0,20 € par habitant pour souscription à l'offre de ressources numériques.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

102/2020 – FORMATION PROFESSIONNELLE – PERMIS C (POIDS-LOURD)

Une convention est signée avec COTARD ENTREPRISES à BEAUVAIS (60000) pour une formation de 14 heures pour la théorie et 70 heures pour la pratique, pour un agent les 26 et 27 novembre 2020 (théorie) et du 30 novembre au 11 décembre 2020 (pratique) à BEAUVAIS, pour un coût de 2.550 €/TTC.

103/2020 – MARCHÉ N°20AC25 – MATERIEL INFORMATIQUE VILLE ET CCAS

Un accord-cadre à bons de commande est signé avec ESI Agence Nord à SECLIN (59113). Le montant total des commandes pour 4 années est de 120.000 €/HT maximum.

104/2020 – AVENANT MARCHÉ 19CO03 – CONCEPTION GRAPHIQUE

Un avenant n° 2 est conclu avec Estelle JAUNEAUD à PARIS, titulaire du marché public relatif à la conception graphique et la mise en page du magazine municipal, prolongeant la durée du marché de 5 mois, soit du 16 octobre 2020 au 15 mars 2021, pour un montant de 4.500,00 €/HT

105/2020 – AVENANT MARCHÉ 17AC20 – VIDEO PROTECTION URBAINE

Un avenant n°2 est conclu avec EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES NORD à LA BASSEE (59480), titulaire de l'accord-cadre à bons de commande, pour un montant de 20.000 €/HT, ce qui porte le montant total du marché à 220.000 €/HT (soit + 10%).

106/2020 – AVENANT MARCHÉ 17S31 – NETTOYAGE « LA PASSERELLE »

Un avenant n°4 est conclu avec ONET PROPLETE ET SERVICES à MARGNY-LES-COMPIEGNE (60280), prolongeant la durée du marché d'un mois, soit jusqu'au 28 février 2021, pour un montant de 1.093,92 €/HT, ce qui porte le montant total du marché à 32.277,12 €/HT.

107/2020 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCATS

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, Avocat à Crépy-en-Valois, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et de trois agents de la police municipale devant le Tribunal correctionnel de SENLIS, pour un montant de 840 €/TTC.

108/2020 – REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIEUR MAIRIE

La régie de recettes du service population est modifiée afin de pouvoir encaisser les dons et quêtes réalisées lors des mariages, PACS et parrainages civils.

109/2020 – CONTRÔLE PERIODIQUE REGLEMENTAIRE DES CINEMOMETRES

Une convention d'une année, renouvelable deux fois, est signée avec le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) à LILLE (59000) pour le contrôle périodique réglementaire et l'étalonnage du cinémomètre de la Police municipale, pour un coût de 40 €/TTC (valeur fin 2020) hors réparations éventuelles qui seraient réalisées, après accord explicite entre les parties.

110/2020 – FORMATION PROFESSIONNELLE – CONSULTATION 20CO49

Une convention est signée avec DEKRA Formation à LESQUIN (59810) pour une formation CACES R482 pour 6 agents, du 23 au 27 novembre 2020, pour un coût de 1.710 €/HT.

111/2020 – ANIMATION DANS LE CADRE SCOLAIRE

Une convention est signée avec Coraline VAN BUTSELE à VILLERS-COTTERETS (02600), pour l'organisation de 8 séances d'art « Créatures en peinture » au sein de l'école élémentaire Cocteau, du 9 au 30 novembre 2020, pour un coût total de 1.424 €/TTC.

112/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Une subvention est sollicitée auprès de la DRAC des Hauts-de-France, pour la réalisation d'une émission en ligne produite par la chaîne Archivolt (sociétés Aquilon et La Monade Sagace), entre janvier et octobre 2021. Le montant de la subvention sollicitée est de 10.000 € sur un budget prévisionnel de 16.001 €.

113/2020 – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DES COMMERCANTS

Une convention visant à soutenir le programme de dynamisation et d'animation commerciale de Crépy-en-Valois, renouvelable tacitement pour 3 années, soit jusqu'en 2023, est signée avec le « Groupement des commerçants et artisans de Crépy » (GCAC). La Ville participera à hauteur de 12.600 euros, selon conditions fixées dans la convention.

114/2020 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCATS

Une convention est signée avec Maître Alexandre ALLARD, Avocat au Barreau de SENLIS, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et de deux agents de la police municipale devant le Tribunal correctionnel de SENLIS. Les honoraires sont fixés à 840 €/TTC.

115/2020 – MARCHÉ PUBLIC 20S10 – GESTION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Un avenant n°1 est conclu ASSISTANCE ROUTIÈRE KAUDREN ARNAUD à CREPY-EN-VALOIS, titulaire de l'accord-cadre 20S10 relatif à la fourrière automobile, pour l'ajout d'un forfait de 120 € dans les cas où le propriétaire du véhicule s'avère inconnu, introuvable ou insolvable, ou lorsque la procédure ou la prescription de mise en fourrière est annulée.

116/2020 – ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION - MINIBUS 9 PLACES

La Ville achète pour la somme de 18.000 € à l'EIRL DECESARI (FRANCE REGIE EDITIONS) à BIOT (06410), le véhicule Renault Trafic immatriculé FC-718-VN.

117/2020 – VERSEMENT DES AIDES DIRECTES AU COMMERCE – COVID 19

Les aides directes suivantes sont versées :

Bénéficiaire	Montant
ENTREPRISE E KOJA	1.000,00 euros
GUINARD SANGAV SAS	1.000,00 euros
SARL COIF'OISE	900,00 euros
MR REIMANN JURGEN	1.000,00 euros

118/2020 – VENTE D'UNE SABLEUSE

Une sableuse MAJAR VS 700 RL est cédée à l'ASCVA FOOTBALL à MORIENVAL (60127), pour un montant de 300 €.

119/2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA SAO

La Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) à BEAUVAIS est autorisée à conclure avec la Société ADEQUATION à LYON (69003) un marché pour la réalisation d'une étude de marché immobilier de logements et de locaux d'activités, dans le cadre des études de programmation préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté pour le quartier de la gare à Crépy-en-Valois. Le montant de la mission s'élève à 14.700 €/HT, pris en charge à hauteur de 50% par la Ville, et 50% par la CCPV.

120/2020 - JEU CONCOURS « CALENDRIER DE NOEL »

Un jeu-concours est organisé du 1^{er} au 24 décembre 2020 inclus sur la page Facebook « Ville de Crépy-en-Valois ». Les lots, attribués par tirage au sort, seront notamment constitués de bons d'achats dans des commerces locaux, paniers garnis, livres, abonnements à la médiathèque, entrées au Musée de l'archerie et du Valois, places de cinéma. Les dépenses relatives à l'achat des lots seront imputées sur le compte 6232, chapitre 011, dans la limite maximum de 1.000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50

Le Maire,
Bruno FORTIER



